



Le Chantier Despierres labellisé entreprise du patrimoine vivant

vendredi 4 mai 2018, par [lpe](#)

Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » reconnaît les entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

Depuis la loi en faveur des PME du 2 août 2005 (article 23), ce label est attribué par l'Etat pour une durée de 5 ans et récompense " *toute entreprise qui détient un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire.*"

Une fois de plus, la qualité et la technicité des professionnels du nautisme rochelais est mis à l'honneur avec l'attribution de ce prestigieux label au Chantier Despierres, implanté sur le Plateau Nautique.

Une belle récompense et une reconnaissance du travail effectué par Daniel Despierres, le fondateur historique, Nicolas Chanteloup, le repreneur récent du chantier ainsi que de toutes les équipes du chantier.

Un travail qui permet à La Rochelle de proposer, aux côtés d'autres entreprises spécialisées dans ce domaine, une maintenance et des réparations de haute technicité sur les unités classiques.

Page Facebook du chantier : [@DespierresCharpenteMarine](#)